

Compte-rendu de la commission technique du mardi 12 mai 2020

Etaient présents :

Stéphane ABELLO	GAUTHEY
Amaël APOCALE	BIOGENIE
Sandrine AUGY	ERG Environnement
Aurélie BLUSSEAU	ARCADIS
Julien BRETON	SETEC HYDRATEC
Nathalie CORDONNIER	SUEZ
Damien FAISAN	DEKRA
Nicolas FERRIER	OGD
Nicolas FOURAGE	SOCOTEC
Yves GUELORGET	ANTEAGROUP
Ingrid HAMON	BURGEAP
Laurent JAY	GRS VALTECH
Sébastien KASKASSIAN	TAUW
Virginie LACOUR	INOVADIA
Véronique LAGNEAU	FONDASOL
Christel de LA HOUGUE	UPDS
Benjamin PAUGET	TESORA
Jérôme RHEINBOLD	COLAS ENVIRONNEMENT
Wilfried VANNIER	SERPOL

Le diaporama de la réunion est fourni en annexe.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février 2020.

Le compte-rendu de la commission technique du 4 février 2020 est approuvé.

2. Informations diverses.

Voir les informations sur le diaporama en annexe

b. Pertinence de l'AM du 2/2/98 : Les adhérents confirment qu'il est trop compliqué de modéliser les concentrations dans les habitations voisines d'un chantier pour calculer à rebours les concentrations à ne pas dépasser au niveau des émissions de l'installation de traitement. Il semble préférable de continuer à privilégier la mesure chez l'habitant et de comparer les mesures aux valeurs seuils prescrites dans la réglementation.

f. Prise en compte des conclusions du GT Laboratoires par les BE SSP : plusieurs adhérents considèrent que les laboratoires ne jouent pas le jeu et ne font que des packs automatisés pour pouvoir vendre à prix bas, au mépris du respect des normes analytiques de référence en SSP. Il semblerait également que certains laboratoires ne nettoient pas leurs colonnes de chromatographie, entraînant des contaminations croisées entre échantillons. Quant aux kits Méthanol, ils ne sont pas proposés en routine.

Ces querelles entre BE et laboratoires sont sans fin, chacun se rejetant la balle. Tous les laboratoires ne travaillent pas selon les mêmes référentiels car tous ne sont pas basés en France. Ils justifient leurs protocoles par rapport au COFRAC, pas par rapport à leurs clients. Par ailleurs, il est difficile de revenir sur l'industrialisation des process (poussée par nos demandes en terme de délais courts et de coûts bas).

Les adhérents souhaiteraient :

- Que les contextes d'application des normes soient précisés ;
- Que les incohérences entre guides soient levées (ex. mesure du Hg dans les gaz du sol => incohérence entre le guide INERIS/BRGM et les guides METROPOL).

Il est également suggéré que l'UPDS « labellise » les laboratoires en SSP, pour que le message soit clair et homogène.

g. Résultats de l'enquête auprès de l'UPDS sur les mesures PID.

Voir le diaporama de synthèse des résultats établi par le BRGM en annexe au présent compte-rendu.

3. Guide de valorisation des TEX en projet d'aménagement et guide de caractérisation des TEX issues de SSP : principales nouveautés.

Voir le diaporama en annexe -modifié post réunion pour répondre aux deux points ci-dessous.

Complément sur la carte des anomalies géochimiques :

Le BRGM a élaboré une carte d'anomalies géochimiques pour la valorisation de terres excavées non issues de sites et sols pollués sans passer par l'étape de caractérisation.

Cette carte est issue du croisement de la carte de géologie de surface développée par le BRGM, des données de qualité des sols agricoles et forestiers pour huit métaux (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn) du programme RMQS de l'INRA et de données d'anomalies géochimiques du BRGM.

L'application TERRASS met à disposition la carte d'anomalies géochimiques (<http://terrass.brgm.fr/actualites/article/carte-des-anomalies-geochimiques>) et permet de définir la zone dans laquelle se trouve chaque site. Cette carte sera prochainement disponible en version dynamique sous SIG sur le site Infoterre du BRGM.

Fraction sur laquelle effectuer les analyses de métaux sur brut :

Les analyses de métaux sur brut doivent être réalisées en respectant les prescriptions de la norme NF X31-620. Pour les métaux, il est recommandé de pré-traiter l'échantillon de sols selon la norme NF EN 16179, ce qui implique de réaliser l'analyse sur la totalité de l'échantillon, préalablement broyé à 2 mm. Des échanges sont en cours avec le BRGM et des précisions seront apportées ultérieurement.

En Italie, ce sont les laboratoires qui font les prélèvements sur site et les analyses sont réalisées sur le contenu total, pour être conforme à la Directive Cadre sur les Déchets.

4. Certification SSP

Voir le diaporama en annexe

a et b. proposition d'un courrier destiné au COFRAC et Mise à jour FAQ certification sur le site internet UPDS

Non réalisés faute de temps.

c. retour sur les audits à distance réalisés par le LNE

Les audits de certification réalisés à distance par le LNE se sont a priori bien passés, même si c'est plus compliqué qu'en présentiel. Les difficultés remontées par les adhérents sont les suivantes :

- ne pas voir en direct les réactions de l'auditeur ;
- ne pas avoir tous les documents à disposition du fait du confinement.

Les membres du Comité de Marque ont été sollicités par voie écrite pour donner leur avis sur certains dossiers.

Décisions : Christel contacte le LNE pour avoir leur retour et pour savoir s'ils seront en mesure de respecter la date du 28 juin 2020.

Infos hors réunion, suite contact LNE : Le LNE confirme que les audits à distance se sont bien passés et sont tous terminés. Les deux Comités de Marque du mois de juin se tiendront en visio. Sur les 15 dossiers restant à présenter, ne seront mis à l'ordre du jour que les dossiers sur lesquels une discussion est nécessaire. La date limite du 28 juin devrait être respectée.

Prochaine commission technique le mardi 30 juin 2020
Horaire et lieu (visio ?) à définir